

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

30/04/19

Dossier complet le :

30/04/19

N° d'enregistrement :

F09319P0155.

**1. Intitulé du projet**

Dévoisement et réaménagement partiel de route classée dans le domaine public routier de l'État, la RD 60d, dite "rue des Ecoles".  
Ce projet est localisé sur la Commune de Cabriès, quartier du "Bas Piton".

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE CABRIES

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Hervé Fabre-Aubrespy, Maire

RCS / SIRET

211 300 199 000 18

Forme juridique

collectivité territoriale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 6. Infrastructures routières.  On entend par "route" une voie destinée à la circulation des véhicules à moteur, à l'exception des pistes cyclables, des voies vertes et des voies destinées aux engins d'exploitation et d'entretien des parcelles.	a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'État, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente (routes de plus de 10 km).  Le projet a pour but de dévier une route classée, la RD60d, par suppression d'un tronçon existant et construction d'un nouveau tronçon.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet prévoit de dévier la RD 60d, au sud de la Maison des Arts.

Il porte sur les parcelles cadastrales section CA n°60, 64 et 65 situées au centre de la Commune en partie sur des champs et des parkings.

Les végétaux situés dans l'emprise des travaux seront enlevés et dessouchés ; les autres étant conservés et protégés.

La voirie principale fera 6.50 m de large et la circulation sera à double sens sur environ 255 m.

29 places de stationnements seront créées sur la voie nouvelle.

2 arrêts de bus surélevés, conformes à la réglementation PMR, seront installés sur l'axe principal.

Création d'un parking parking en GNT par la reprise du parking existant de la Maison des Arts.

En terme d'emprise, l'impact du projet se porte à hauteur de 9 100 m<sup>2</sup>.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre de la reconfiguration du quartier au sud du piton de Cabriès.

Il consiste à dévoyer la "rue des Ecoles" au sud de la Maison des arts (limite sud de la zone urbaine actuelle).

Il comportera une voirie et une piste cyclable toutes deux à double sens, des stationnements, des cheminements piétons, des espaces verts, un éclairage public, des réseaux divers, du mobilier urbain dont deux arrêts de bus, une signalisation routière.

Le projet a pour ambition d'améliorer la sécurité routière aux abords d'un groupe scolaire, de l'école de musique et d'un espace de jeu en limitant la vitesse de circulation depuis le raccordement sur la RD 60d jusqu'à l'intersection avec la RD8 sera limitée à 30 km/h.

L'enjeu d'intégration est important pour la ville puisqu'il se situe à l'entrée du Piton de Cabriès. Un traitement paysager de qualité de la voie nouvelle en prenant en compte les perceptions visuelles depuis la RD8 et la plaine agricole mettra en valeur le piton de Cabriès.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La date prévisionnelle de commencement des travaux est prévue au 2ème trimestre 2019. La durée de ces travaux est estimée à 12 mois.

Ils se dérouleront probablement de la manière suivante :

- Travaux préparatoires,
- Terrassements des plateformes de voirie,
- Évacuation des matériaux,
- Réalisation des réseaux primaires,
- Réalisation des voiries définitives,
- Réalisation des aménagements paysagers.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La route RD 60d sera déviée au sud de la Maison des arts.

Dans un souci de sécurité, la vitesse sera limitée à 30 km/h (proximité école, arrêts de bus et places de parking le long de la voirie).

L'opération n'engendrera aucune augmentation d'activité humaine ni de trafic routier.

Des places de stationnement seront créées afin de répondre aux besoins des activités alentours (école, Maison des arts, commerces, aire de jeux).

Deux arrêts de bus surélevés seront installés sur l'axe principal (un dans chaque sens de circulation) ; leurs accès piétons seront conformes à la réglementation PMR. Les équipements type totem et abri bus seront fournis par la Métropole.

Un point d'apport volontaire enterré sera mis en place, il sera localisé au droit du dépose minute.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération sera soumise à la procédure administrative de Demande de Permis d'Aménager.

En revanche, l'opération ne sera pas soumise à un Dossier Loi sur l'Eau ou à un dossier de Défrichement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du projet - dont cultures agricoles	9 100 m <sup>2</sup> 4 622 m <sup>2</sup>
Longueur de voirie	255 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

RD 60d, " rue des Ecoles "  
13 480, Cabriès

Parcelles section CA n°60/64/65

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 5° 22' 49" E Lat. 43° 26' 25" N

Point d'arrivée :

Long. 5° 22' 58" E Lat. 43° 26' 26" N

Communes traversées :

13 480, Cabriès

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération ne se situe pas en ZNIEFF. Les ZNIEFF à proximité sont : - Plateau d'Arbois - chaîne de Vitrolles - plaine des Milles (Zone continentale de zone 2 - 930012444) à 1,42 km à l'est de la zone projet ; - Chiane de l'Etoile (Zone continentale de zone 2 - 930020449), à 2,30 km au sud-est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est concerné par aucun arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe dans aucun de ces sites : - Parc Naturel Régional (PNR) - Terrain du Conservatoire d'Espaces Naturels - Parc National (PN) - Réserve Intégrale de Parc National (RI)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune de Cabriès est concernée par deux Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) : - Le PPBE du département des Bouches-du-Rhône approuvé le 25 mars 2016, - Le PPBE du Pays d'Aix approuvé en décembre 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la servitude de protection des monuments historiques de l'Eglise paroissiale (la zone projet se situe à 130 m de l'église).  Identifiant DDTM : ACI/17/2672

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles concernant les " Mouvements différentiels de terrain" (retrait/gonflement argile) approuvé le 26/07/2007.  L'annexe 7B du PLU traite des risques suivants : - Risque sismicité : toute la Commune est située en "risque modéré", - Risque feux de forêt : porter à connaissance, - Risque inondation : parcelles 65, zone en aléa "résiduel".
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet n'est pas située à proximité de sites répertoriés dans la base de données BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le PLU de la Commune, le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable car la Commune est alimentée par la Société du Canal de Provence qui livre l'eau brute du Verdon.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet n'est pas située sur un site inscrit. Le site inscrit le plus proche, "LES PENNES-MIRABEAU VILLAGE et ses abords", se situe à 5,9 km à l'ouest de l'opération.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont les suivants : - Plateau de l'Arbois (Directive Oiseaux - FR9312009) à 4,4 km au nord-ouest de la zone projet ; - Chaîne de l'Etoile - massif du Garlaban (Directive habitats - FR9301603) à 4,5 km au sud-est de la zone projet. (Voir Annexe 6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé " Massif de l'Arbois "(identifiant : 93C13038 ) se situe à 800 m à l'ouest du projet.

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet n'a pas besoin de renforcement d'alimentation en eau potable, le réseaux d'AEP est seulement dévié. En revanche, la protection incendie mise en place demande un besoin en eau supplémentaire.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement ni drainage souterrain n'est prévu dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération sera déficitaire en matériaux. L'apport de matériaux se fera depuis l'extérieur du site, probablement depuis une carrière.  Les travaux se feront de manière à optimiser, dans la mesure du possible, la gestion des déblais et remblais.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les végétaux situés dans l'emprise des travaux seront enlevés et dessouchés, les autres seront conservés et protégés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche (Plateau de l'Arbois - FR9312009) est situé à environ 4,4km au nord-ouest de la zone de projet.  Les incidences du projet sont ainsi nul sur tous sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet est à cheval sur des superficies de différentes natures. Il se trouve principalement sur une surface d'environ 4 622 m <sup>2</sup> de cultures agricoles. Le projet s'implante aussi sur des espaces verts publics associés à la maison des arts.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans la zone de Plan de prévention des risques Technologique (PM2) mentionnée dans le PLU.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Risque sismicité : toute la Commune est située en "risque modéré" ; - Risque feux de forêt : porter à connaissance ; - Risque inondation : une faible superficie du projet (1065 m <sup>2</sup> ) se trouve en zone à risque "risques résiduels et de moindre enjeu", mais ne se trouve pas dans le lit majeur du cours d'eau (le projet n'est pas redevable d'un dossier de déclaration au titre de la rubrique 3.2.2.0.) - Risque mouvements de terrains - retrait-gonflement des argiles : emprise du projet en zone "faiblement à moyennement exposée (B2)".
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à dévier la RD 60d.  En phase opérationnelle, le trafic habituel sur la voie existante ne devrait pas être influencé dans le cadre de ce projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet pourra être source de nuisances sonores. Cependant, des dispositions seront prises afin de les maîtriser.  En phase opérationnelle, le projet ne devrait pas entraîner une augmentation du bruit. Le bruit serait déplacer 60 m plus au sud, plus loin du centre urbains du village et donc des habitations.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'opération pourra engendrer ponctuellement des vibrations en phase travaux, et plus particulièrement lors du compactage des différentes couches de la structure de chaussée.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre du présent projet, les voiries, cheminements piétons/cycles et stationnements extérieurs seront éclairés par des candélabres simple et/ou double crosse de hauteur 8m.</p> <p>L'ensemble sera de type LED et sera commandé par une horloge astronomique qui gèrera la mise en route et l'extinction du réseau d'éclairage.</p> <p>L'éclairage devrait être conforme à la réglementation EN 13201 (confort optimum, nuisances minimum).</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>De part la circulation routière, le projet génère des rejets dans l'air.</p> <p>Cependant, il ne devrait pas engendrer plus de rejets polluants qu'à l'état actuel, le projet n'entraînant pas de trafic supplémentaire.</p> <p>L'opération pourrait même réduire les rejets en favorisant les transports en communs (arrêts de bus) et les déplacements écologiques (aménagement d'une voie verte - réservé à la circulation non motorisée).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement générées par l'opération seront collectées par un ouvrage de gestion des eaux pluviales enterré sous voirie.</p> <p>Ce dernier sera composé d'un dispositif de traitement qualitatif et d'une rétention qui se vidangera à débit régulé dans le milieu récepteur (fossé situé au sud de l'opération). Le dimensionnement et le rejet se fera conformément au zonage pluvial de la Commune.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase de travaux, les déchets et excédents de toute nature (enrobés, gravats, matériaux de démolition de l'existant...) seront transportés et stockés sur des aires de collecte spécifique. Ils seront ensuite évacués dans des décharges agréées.</p>



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la servitude du monument de protection historiques de l'Église paroissiale. Le projet paysagèrement intégré à la périphérie du centre urbain n'aura d'impact sur l'occultation de ce monument (l'annexe 7 présente l'intégration du projet). Le traitement paysager servira à la mise en valeur du Monument Historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation de 4 622 m <sup>2</sup> de cultures agricoles.  L'impact sur cette zone agricole a été réduite au maximum en collant le projet le plus possible au front urbain et en mettant des talus sur la plaine à 5 pour 1 exploitables.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet prévoit la mise en place :

- d'une voie verte (aménagement réservé à la circulation non motorisée),
- d'arrêts de bus conformes à la réglementation PMR,
- de 2 poteaux incendie pour la défense des infrastructures et bâtiments à proximité,
- d'un dispositif de gestion des eaux pluviales conformément aux prescriptions en vigueur,
- d'une trame paysagère pour l'intégration visuelle et la liaison entre le péri-urbain et le centre du village,
- d'une limitation de la vitesse à 30 km/h pour la sécurité des usagers,
- de conteneurs enterrés.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après avoir réalisé un état des lieux sur la zone de projet et évalué l'impact potentiel de l'opération sur l'environnement et la santé humaine, les aménagements tels que projetés ne paraissent pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact.

Après analyse, les éléments positifs suivants sont à retenir :

- Aucune nuisance supplémentaire et amélioration de l'état actuel (mise en place d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales, d'une défense incendie, d'une voie verte, sécurité routière, d'arrêts de bus conformes à la réglementation PMR).
- L'opération est située en dehors des zones réglementaires à enjeux environnementaux.
- Des mesures seront prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement en phase travaux et en phase définitive. Le projet a été conçu pour s'intégrer au mieux dans son site (intégration paysagère et visuelle qualitative).

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Vue aériennes du projet à l'état actuel et projet  
Annexe 8 : Emprise du projet  
Annexe 9 : Profil en travers type

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à CABRIES

le, 30 AVRIL 2019

Signature



SUS

